

**Adresse du raccordement**

Numéro du bâtiment		Rue / Lotissement	
Face au numéro		Localité	
A côté du numéro		Code postal	

**Nouveau raccordement**

Les documents suivants sont à joindre obligatoirement à votre demande de nouveau raccordement :

1. Autorisation de bâtir complète (pas le certificat / point rouge délivré par la commune attestant l'autorisation de construire) / 2. Extrait du plan cadastral min. 1:2500 / 3. Plan d'implantation min 1:200 / 4. Plan de la cave pour une maison unifamiliale, plans du local technique et des sous-sols pour tous les autres cas / 5. Certificat du Service de l'Électricité émis par l'Administration de l'Architecte (pour les raccordements sur le territoire de la Ville de Luxembourg)

**Maison unifamiliale**

Ampérage standard 40 A ou  Autre Ampérage \_\_\_\_ A

En cas d'un raccordement standard, la présente demande vaut commande pour un prix de 862 EUR HTVA<sup>1</sup>. En cas d'un raccordement non standard, une offre de prix vous sera envoyée.

**Immeuble résidentiel**    **Immeuble commercial**    **Immeuble résidentiel et commercial**    **Autre** \_\_\_\_\_

Nombre d'appartements \_\_\_\_ : \_\_\_\_ Compteurs à 40 A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A

Parties Communes:   \_\_\_\_ Compteurs à 40 A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A

Commerces:   \_\_\_\_ Compteurs à 40 A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A   \_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_ A

Prière d'indiquer les équipements > 12 kW

	Nombre	Puissance [kW]	Tension [V]	Puissance totale [kW]
Moteurs (Ascenseur)				
Chauffe-eau				
Chauffage à accumulation				
Groupe de secours				
Borne véhicule électrique				
Autres				

Tout raccordement avec un maximum de 4 compteurs (compteur pour parties communes non inclus) à l'intérieur de la zone PAG sera considéré comme raccordement standard. La présente demande vaut commande pour un prix de 862 EUR HTVA<sup>1</sup> par compteur. En cas d'un raccordement non standard, une offre de prix vous sera envoyée.

Veillez noter que suite à la libéralisation du marché de l'électricité, chaque client final doit conclure un contrat de fourniture d'électricité avec un fournisseur de son choix. Ce fournisseur entreprendra les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin de permettre la fourniture de son client en électricité. Une liste complète des fournisseurs peut être consultée sur le site internet [www.ilr.lu](http://www.ilr.lu). Si le client final ne choisit aucun fournisseur, un fournisseur par défaut lui sera attribué suivant l'article 4 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

**Raccordement chantier**

Pour un raccordement **chantier bâtiment**, une demande pour un nouveau raccordement et la fourniture des documents relatifs sont indispensables. Pour un raccordement **chantier**, un plan cadastral avec indication de l'emplacement du répartiteur chantier est à joindre à votre demande.

**Chantier bâtiment**

Maison unifamiliale    Immeuble résidentiel    Immeuble commercial    Immeuble résidentiel et commercial    Autre \_\_\_\_\_

Ampérage standard 40 A ou  Autre Ampérage \_\_\_\_ A

**Chantier** (construction d'un lotissement, d'une rue, etc.)

Ampérage standard 40 A ou  Autre Ampérage \_\_\_\_ A

Durée du chantier \_\_\_\_ mois, sinon, par défaut, maximum 1 an. En cas d'un raccordement chantier à partir d'infrastructures de réseau existantes, la présente demande vaut commande pour un prix de 354,45 EUR HTVA<sup>2</sup>. Dans le cas d'infrastructures de réseau inexistantes, une offre de prix vous sera envoyée.

Pour une réservation d'une intensité >40 A par phase, une taxe mensuelle sera appliquée selon les tarifs publiés sur notre site internet [creos.net](http://creos.net).

**Suppression du raccordement**

Une future construction sur la même parcelle cadastrale est-elle envisagée?  Oui<sup>3</sup>    Non

Numéro(s) du (des) compteur(s) existant(s)

**Remarques**

Les travaux de génie civil relatifs au raccordement sont à charge du client et sont à effectuer par celui-ci suivant les instructions de Creos.

Pour toute pose et mise en service de comptage nécessitant un déplacement supplémentaire de nos agents, une redevance pour chaque pose de comptage sera facturée.

1. Le prix de 862 EUR HTVA par compteur pour un raccordement standard est valable jusqu'à publication de nouveaux tarifs sur notre site internet [creos.net](http://creos.net).
2. Le prix de 354,45 EUR HTVA pour un raccordement chantier à partir des infrastructures de réseau existantes est valable jusqu'à publication de nouveaux tarifs sur notre site internet [creos.net](http://creos.net).
3. Une demande pour un nouveau raccordement et la fourniture des documents relatifs sont indispensables.

Nos redevances pour un nouveau raccordement et/ou pour un raccordement chantier ne sont payables qu'après réception de notre facture. Chaque déplacement supplémentaire causé par un constat de non-conformité des installations du preneur de raccordement sera facturé. Dans le cas où l'installation du comptage ne pourra pas être réalisée lors du raccordement, une redevance pour un déplacement sera facturée.

	Preneur du raccordement (propriétaire)	Payeur du raccordement	Utilisateur du raccordement (si > 40 A)	Personne de contact pour toute question technique
Nom				
Prénom				
N° / Rue				
CP / Localité				
E-mail				
Téléphone				
GSM				
Date				
Signature				

Par sa signature, le signataire déclare avoir lu et accepté les conditions générales du raccordement au réseau pour un comptage sans enregistrement de la puissance.